



PRÉFET DE L'ESSONNE

**PREFECTURE**

DIRECTION DES RELATIONS AVEC  
LES COLLECTIVITES LOCALES  
BUREAU DES ENQUETES PUBLIQUES, DES  
ACTIVITES FONCIERES ET INDUSTRIELLES

## **AVIS D'ENQUETE PARCELLAIRE**

### **PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC « VAL VERT – CROIX BLANCHE ».**

Par arrêté n°2014-PREF.DRCL/BEPAFI/SSAF/112 du 26 février 2014 le Préfet de l'Essonne a ordonné, en application du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'ouverture d'une enquête parcellaire sur le territoire des communes de Fleury-Mérogis, Le Plessis-Pâté et Sainte-Geneviève-des-Bois préalable à la cessibilité des terrains nécessaires à l'aménagement de la ZAC « Val Vert – Croix Blanche ».

### **L'ENQUÊTE SE DEROULERA DU MARDI 22 AVRIL 2014 AU SAMEDI 17 MAI 2014 INCLUS**

Monsieur Yves MAËNHAUT, Ingénieur en ingénierie de réseau en retraite, domicilié à la mairie de Plessis-Pâté pour les besoins de l'enquête, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Nicolas POLINI, Commissaire général de division en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de PLESSIS-PÂTÉ, Service de l'urbanisme, où toute correspondance relative à celle-ci peut être adressée au commissaire enquêteur.

Un dossier d'enquête sera déposé dans les mairies de Fleury-Mérogis, Le Plessis-Pâté et Sainte-Geneviève-des-Bois pendant 26 jours consécutifs, du mardi 22 avril 2014 au samedi 17 mai 2014 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture des mairies, soit :

#### **FLEURY-MÉROGIS**

Hôtel Ville  
12, rue Roger Clavier  
91700 FLEURY-MEROGIS

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h00 – 13h00 à 17h30**  
**Samedi : 9h00 – 12h00**

#### **LE PLESSIS-PÂTÉ**

Hôtel Ville  
Place du 8 mai 1945  
91220 PLESSIS-PÂTÉ

**Lundi et jeudi : 8h30 à 12h00 – 14h00 à 18h00**  
**Mardi et vendredi : 8h30 à 12h – 15h00 à 18h00**  
**Mercredi : 08h30 – 12h00**  
**Samedi : 9h00 – 12h00**

#### **SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS**

Hôtel Ville  
Place Roger Perriaud  
91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

**Lundi, mardi et jeudi : 9h00 à 12h00 – 13h30 à 18h00**  
**Mercredi et samedi : 9h00 à 12h00**  
**Vendredi : 9h00 à 12h00 – 13h30 à 19h00**

Pendant ce délai, les personnes intéressées pourront, soit consigner leurs observations éventuelles sur les registres ouverts à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur, à la mairie de Plessis-Pâté, siège de l'enquête, où elles seront, dès réception, annexées au registre d'enquête.

Aux fins de recueillir les observations éventuelles, le public pourra être reçu par un commissaire enquêteur qui siègera en mairie de :

<b>COMMUNE</b>	<b>Les dates des permanences</b>
<b>Fleury-Mérogis</b>	Lundi <b>12 mai 2014</b> de 14h30 à 17h30
<b>Le Plessis-Pâté</b>	Lundi <b>28 avril 2014</b> de 15h00 à 18h00 Lundi <b>5 mai 2014</b> de 15h00 à 18h00 Samedi <b>17 mai 2014</b> de 9h00 à 12h00
<b>Sainte-Genève-des-Bois</b>	Mardi <b>29 avril 2014</b> de 9h00 à 12h00

Le commissaire enquêteur, dans un délai maximum d'un mois, dressera le procès-verbal de ces opérations et, après avoir entendu éventuellement toutes personnes susceptibles de l'éclairer, transmettra les dossiers accompagnés de son rapport et de ses conclusions au Préfet de l'Essonne.

Une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énoncera ses conclusions motivées sera déposée dans les mairies où l'enquête se sera déroulée. Une copie du même document sera, en outre, déposée à la Préfecture de l'Essonne, Direction de Relations avec les Collectivités Locales, Bureau des Enquêtes Publiques, des Activités Foncières et Industrielles, Boulevard de France, 91000 Évry.

Cet avis de presse est consultable sur le site internet des services de l'État dans l'Essonne à l'adresse suivante : [www.essonne.gouv.fr](http://www.essonne.gouv.fr) rubrique publications légales/enquêtes publiques/aménagement et urbanisme/aménagement.